

Organisateur : Association Village des panoramas 49 passage des panoramas 75002 Paris

ATTESTATION INSCRIPTION VIDE GRENIERS
se déroulant le dimanche 15 novembre 2009 à Paris 2^{ème}

Personne morale

Je, soussigné(e), Nom..... Prénom.....
Représentant la société/Association.....
Adresse (siège).....CP et Ville.....
Tél.....Courriel.....
Adresse du représentant.....CP et Ville.....
Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le
par..... N° immatriculation de mon véhicule.....

Déclare sur l'honneur :

être soumis au régime de l'article L. 310-2 du code de commerce

tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article L 321-7 du code pénal)

Je m'engage à m'installer à partir de 7h30 et pas avant et à quitter mon emplacement au plus tard à 19h00.

Fait à Le.....

Signature

Ci-joint le règlement de €(euros) pour l'emplacement pour un linéaire de Mètres

Règlement par chèque Règlement en numéraire

Ci-joint un chèque de caution de 40€(euros) qui me sera restitué le 16 novembre 2009 entre 10h30 et 18h00 (13 passage des panoramas) si mon emplacement est impeccable et qu'il n'y a pas d'objets laissés et/ou abandonnés. Dans le cas contraire il sera conservé.

Cette attestation d'inscription + copie de la carte d'identité + 1 enveloppe timbrée devront être remis à l'organisateur au plus tard le 10 novembre 2009.

REGLEMENT

L'attribution des stands se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Aucune demande d'emplacement particulier ne sera acceptée. Un marquage au sol sera fait avec votre nom et un plan des emplacements sera affiché au N° 17 du passage des panoramas.

Il est interdit de vendre des cartes postales, des timbres et des bijoux neufs.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Tarifs : 2 mètres linéaire = 50 €/ 3 mètres linéaires = 60 €/ 4 mètres linéaires = 80 €